



## Compte rendu synthétique de la réunion du conseil municipal du 04 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **lundi 04 avril à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Date d'affichage : 14 avril 2022

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Aymard Nicolas M Grange Christophe,

Membres excusés :

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Laurence Martini

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Anik Blanc

M Langlet Pascal donne pouvoir à Pascal Furnion

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Luc Chavassieux

Secrétaire de séance : Mme martini Laurence

---

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS**

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2022

#### **Délibérations :**

##### **1. Budget Communal**

- Vote du compte de résultat
- Vote du compte de gestion
- Affectation du résultat
- Vote des taux
- Vote du Budget primitif

##### **2. Subvention - Aide à l'Ukraine**

##### **3. Approbation du programme - rénovation énergétique de l'école de Chaussan**

#### **Actualité et Questions diverses :**

Projet en cours

Retour sur la résidence

Inscription pour la tenue des bureaux de vote (10 et 24 avril)

**Adopté à l'unanimité**

## ❖ DELIBERATIONS

### **1. Demande de Subvention dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école**

Monsieur le maire présente le projet Rénovation énergétique de l'Ecole du loup pour un montant de 770 000€.

Monsieur le maire propose de demander les subventions suivantes :

- DETR : Dotation Equipement Territoire Ruraux. La commune se positionne sur la thématique de la rénovation thermique, transition énergétique et environnementale. Taux de subvention demandé 65 %.

Seuils maximums de dépenses HT subventionnables 475 000€ soit un total de 308 750 €

- Copamo : dans le cadre de rénovation énergétique.  
Demande du montant maximum 25 000 €
- Syder : demande dans le cadre des CCR (Contrat de Chaleur renouvelable) montant demandé 20 000€
- Partenariat territorial : appel à projet du département (règlement en PJ). Opération : travaux de construction, d'aménagement, de mise aux normes ou de rénovation. Le plan du financement du projet doit présenter 20 % de participation minimale du maître d'ouvrage. La demande d'aide auprès du Département ne pourra excéder le montant de la participation de la collectivité maître d'ouvrage.  
Montant demandé : 208 125€

**Adopté à l'Unanimité**

## **2. Subvention Ecole du Loup**

Monsieur Didier Guyot et Monsieur le maire expose le projet de classe transplantée.  
Ce projet concerne les élèves de la classe CM1/CM2

Le Conseil Municipal, décide d'allouer une subvention à hauteur de 50,00 € par élève soit 1050 €.

**Adopté à l'unanimité**

## **3. Rallye Mont et Coteaux**

L'association OPSM – Organisation et Promotion des Sports Mécaniques – organise le 13ème rallye des Monts et Coteaux le vendredi 11 et le samedi 12 novembre 2022.

Ce rallye se déroule sur le secteur des Monts du Lyonnais : Chaussan, Saint-Sorlin, Saint-André-la-Côte, Rontalon, Thurins, Yzeron, Brindas, Messimy...

Pour cette 13ème édition, les organisateurs prévoient 3 passages sur la commune de Chaussan :

- le vendredi 11 novembre de 18h30 à 22h30 – épreuve spéciale 1 : Saint Laurent d'Agnay - Rontalon en passant par Chaussan : route de Cornavent- Le Boulard – Les Ravières - Le Blanc - Croix- Forest.

- le samedi 12 novembre de 8h15 à 16h30 – épreuve 3-6 : Saint Laurent d'Agnay -Rontalon en passant par Chaussan

Débat du conseil municipal.

**Adopté à la majorité (11 voix pour, 3 oppositions et 1 abstention)**

### **❖ *Actualité et Questions diverses :***

#### **➤ Organisation Ecole Maternelle 2022-2023**

A la rentrée, il y aura une fermeture de classe à l'école du Loup. Nous avons actuellement 122 élèves dans l'école et un effectif prévisionnel de 115 élèves en septembre 2022.

L'école réfléchit à l'organisation des classes.

Allons-nous vers une classe unique de maternelle avec 1 enseignante, 2 ATSEM avec deux salles de classe ou bien une classe de maternelle et une de GS/CP ?

Cela dépendra des effectifs. Nous en saurons plus en fin d'année.

Le Conseil Municipal acte la décision de principe de garder les 2 ATSEM sur leur temps de travail actuel pour l'année 2022-2023.

➤ **Etude de centralité**

Nous arrivons au terme de cette étude avec la dernière phase : présentation du plan guide des actions.

Planning de cette dernière étape

- 25 avril de 14h à 16h : comité de pilotage
- Mardi 03 mai à 19h30 : commission générale du conseil municipal sur la présentation du plan guide.
- Vendredi 20 mai : matin mise en place de l'exposition de la restitution et présentation aux enfants de l'école.

Après-midi, comité de pilotage avec les partenaires institutionnels et visite de l'expo.

- Samedi 21 mai matinée : Présentation officielle à la population avec la participation du département, financeur du projet.

➤ **Osmose**

Suite au dernier groupe de travail, l'identification du besoin est maintenant validée.

Le choix du concours d'architecte est retenu et sa préparation va être lancée. Il nous permettra de travailler et de choisir entre les 2 options envisagées : réhabilitation du bâtiment ou reconstruction.

➤ **Rando des babaux**

La municipalité tient à remercier l'ensemble des organisateurs et bénévoles de la Rando des babaux.

Prochain conseil municipal : 05 mai

Séance levée à 23h00

